

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 13 avril 2017

Etaient présents:

Présents :

**F.Dalongeville, V. Joly, D. Herbain, F. Mommelé,
G. Kersemaker, P. Lamoureux, Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens,
Francis Meunier, Yannick Herbain, A. Martin, S. Derriche, Laurence Cohen-Carraud.**

Excusés : Sylviane Mierlot (pouvoir à Sabrina Derriche), Nadine Lemoine (pouvoir à Frédéric Mommelé).

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/04/2017

Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN.

1/ Vote du Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié
Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/ Vote du Compte administratif 2016

Madame VIAL PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2016.
Le Compte administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 74 104.89 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 41 907.00 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.
Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat 2016

- Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,
Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **74 104.89 Euros** (soixante-quatorze mille cent quatre euros et 89cts)
- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 41 907.00euros (quarante et un mille neuf cent sept euros).

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement
Ligne 001 en recettes **41 907.00 Euros**
- Report en section de fonctionnement
Ligne 002 en recettes **74 104.89 Euros**

4/ Vote du Budget 2017

Le Maire explique au conseil municipal que les principales actions d'investissements cette année sont : poursuite des études d'assainissement; étude du réseau de chaleur; lancement du Plan Local d'Urbanisme.

Pour 2017, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

491 750 € pour la section de fonctionnement

114 773 € pour la section d'investissement

Budget assainissement fonctionnement : 47 800.00€

Budget assainissement investissement : 76 000.00€

5/ vote des quatre taxes

Dans le cadre du débat sur le budget 2017, Monsieur le Maire a proposé de ne pas compenser les baisses des dotations par la fiscalité locale :

Taxe d'Habitation : 16.89

Taxe Foncière : 14.68

Taxe Foncière non bâti : 31.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité avec 14 Voix pour.

6/ Délibération Association foncière

7/ Questions diverse

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil à.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal,